



CAUE 86

05 49 49 91 83
www.caue86.fr
contact@caue86.fr

Partenaires

- Département de la Vienne
Direction de l'Agriculture, de l'Eau
et de l'Environnement
05 49 62 91 46
daee@departement86.fr

Définition et enjeux publics

Le paysage est un bien commun. Il résulte de tous les actes de construction et d'aménagement de la collectivité et des particuliers, du tissu économique et du domaine agricole. Protéger et maîtriser la qualité paysagère de son territoire est donc un enjeu public majeur. Gérer la dimension paysagère permet également d'appréhender de manière transversale les composantes de l'aménagement du territoire et contribue à la prise en compte de l'environnement. Cet appui technique s'inscrit dans le plan SEVE du Département "Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement".

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

- Plan paysage
- Charte architecturale et paysagère
- Plan de référence
- Plans locaux d'urbanisme (Intercommunaux) PLU(I)

L'accompagnement proposé

- Information
- Conseils
- Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche

Les niveaux d'intervention possibles

- Pré-diagnostic
- Définition des enjeux
- Concertation préalable
- Mise en place d'un comité de pilotage
- Contenu technique d'un cahier des charges
- Démarche de recherche d'un prestataire

Les guides de référence

- Atlas des paysages (en cours de réalisation)
- Plan SEVE départemental